

## REGLEMENT INTERIEUR/ Conditions générales de vente Le Jardin des Sons

Vous avez choisi de vous inscrire au Jardin des sons, C'est un engagement que vous prenez avec votre professeur pour une année scolaire.

### Activité :

Le Jardin des sons est une école privée de musique dont les intervenants sont des professeurs indépendants et diplômés.

Le professeur s'engage à agir avec intégrité et conscience professionnelle afin de favoriser l'épanouissement artistique de ses élèves. Il enseigne dans le respect des valeurs d'écoute et de respect mutuel. A travers sa mission d'enseignement il assure la confiance qu'on lui confère et adhère aux valeurs éducatives du JDS.

L'enseignant se tient au courant de l'évolution des idées pédagogiques, et veille à développer constamment ses connaissances et compétences.

### Inscription :

Un cours d'essai peut être effectué avant toute inscription. L'inscription **annuelle et définitive** est valable du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin. L'élève cesse de fréquenter les cours pour quelque motif que se soit, les frais d'enseignement restent acquis à l'école. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu en cas d'arrêt ( sauf en cas de force majeure et sur justificatif. (maladie, grave, mutation hors département... )

Le tarif des inscriptions en cours d'année se calcule au prorata des cours restants. Les cours à la carte payés en avance ne donnent droit à un remboursement en cas de non utilisation.

### Tarifs :

Les tarifs sont annuels (sauf cours à la carte). Des facilités de paiement peuvent vous être accordées : Forfait annuel mensualisé sur 10 mois. Tous les chèques doivent être remis dès l'inscription et seront encaissés à la fin de chaque mois. Vous pourrez choisir de payer de 1 à 10 fois.

Tous les cours sont payables dès l'inscription, en début d'année et avant le 30 septembre. Tous les chèques doivent être déposés au moment de la validation de l'inscription, ils seront encaissés de manière différés.

### Durée des cours

La durée d'un cours individuel est de 30 min. (cours collectif de 45 min à 1h) Si vous devez vous entretenir avec le professeur vous pouvez demander un rendez vous ou vous présenter à lui pendant votre créneau (début ou fin) afin de ne pas empiéter sur le cours d'un autre élève.

En cas de retard de l'élève, le cours ne pourra être décalés afin de ne pas déranger le cours suivant.

### Congés :

Le Jardin des sons suit le rythme du calendrier scolaire établi par le Ministère de l'éducation Nationale, soit environ 34 semaines.

Les jours fériés sont chaumés pour tous. Le professeur peut vous proposer un rendez vous afin de compenser cette absence. Cela n'est pas une obligation et laissé à la discrétion de l'intervenant.

### Assiduités- Absences :

Afin de limiter les abus de comportement et dans l'intérêt des élèves nous vous conseillons une assiduité hebdomadaire. Toute absence doit être justifiée au moins 24h à l'avance. Il est laissé au libre arbitre du professeur de proposer un cours de rattrapage selon ses disponibilités, mais il n'y est pas tenu (et dans la limite de 3 absences/an). En cas d'absence injustifiée ou non excusée, aucun rattrapage ne sera proposé. Le JDS ne peut être tenu responsable pour cause de catastrophes naturelles. Les règles de fermeture de l'école en cas d'alerte cyclonique, d'avis de forte pluies, ou décision administrative sont celles applicables aux établissements scolaires, Le JDS s'engage à accueillir ses élèves dans le respect des consignes et protocoles d'hygiène sanitaire. Une continuité pédagogique est mise en place si nécessaire par des cours en visioconférences, des propositions de cours virtuels.

### Responsabilité

L'école et ses professeurs ne peuvent être tenue pour responsables pour les élèves en dehors du cours. Les enfants doivent être confiés au professeur en début de cours et repris en charge immédiatement après. Pour les cours d'éveil, les parents doivent être présent 5 min avant la fin du cours. Un espace d'attente est aménagé à cette attention. Il appartient aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'élève seul.

### Comportement :

Il est bien entendu demandé à tous d'adopter un comportement responsable et respectueux vis-à-vis des locaux, du matériel, des personnes.

Les professeurs aiment ce qu'ils font et aiment le partager avec tous dans une ambiance conviviale.

SIGNATURE